



No de résolution
ou annotation

Procès-verbal du Conseil de la Municipalité de
Saint-Paul-de-l'Île-aux-Noix

SÉANCE ORDINAIRE
LE MARDI 3 NOVEMBRE 2015

Extrait du procès-verbal des délibérations de la séance ordinaire du conseil municipal de Saint-Paul-de-l'Île-aux-Noix, tenue le troisième jour du mois de novembre 2015 à 20 h à laquelle étaient présents :

Le maire : Monsieur Claude Leroux.

Les conseillers : Mesdames France Desroches, Julie Mayer, Carol Rivard et monsieur Denis Thomas.

Absences motivées : Madame Linda Gamache, conseillère et monsieur Daniel Ponton, conseiller.

Le conseil siégeant avec quorum sous la présidence du maire monsieur Claude Leroux.

La directrice générale et secrétaire-trésorière, madame Marie Lili Lenoir, et l'inspecteur municipal, monsieur Jacques-M. Daigle, étaient présents. L'animatrice coordonnatrice du service des loisirs, madame Laura Goulet, était aussi présente.

Résolution # 2015-11-199

OUVERTURE DE LA SESSION

Proposée par la conseillère madame Julie Mayer, appuyée du conseiller monsieur Denis Thomas;

IL EST UNANIMEMENT RÉSOLU :

DE procéder à l'ouverture de la séance ordinaire du 3 novembre 2015 à 20 h.

Résolution # 2015-11-200

ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

Proposée par la conseillère madame Carol Rivard, appuyée de la conseillère madame Julie Mayer;

IL EST UNANIMEMENT RÉSOLU :

D' l'ordre du jour tel que soumis en laissant le point varia ouvert.

Résolution # 2015-11-201

ADOPTION DES PROCÈS-VERBAUX

Proposée par la conseillère madame Julie Mayer, appuyée du conseiller monsieur Denis Thomas;

IL EST UNANIMEMENT RÉSOLU :

QUE les procès-verbaux des assemblées de consultation publique et ordinaire du 6 octobre 2015 et de la séance ordinaire du 19 octobre 2015 soient adoptés étant en tout point jugés conformes.



No de résolution
ou annotation

Procès-verbal du Conseil de la Municipalité de Saint-Paul-de-l'Île-aux-Noix

Résolution # 2015-11-202 **COMPTES À ACQUITTER**

Proposée par la conseillère madame France Desroches, appuyée du conseiller monsieur Denis Thomas;

IL EST UNANIMEMENT RÉSOLU :

QUE les élus acceptent la liste des comptes et factures déposée pour la période du 7 octobre 2015 au 3 novembre dont le montant est de 79 282,71 \$ et, de plus, acceptent la liste des dépenses du fonds d'administration et des dépenses en immobilisation, le tout pour un montant de 328 900,22 \$, selon la liste des comptes et factures.

Résolution # 2015-11-203

RÈGLEMENT # 335-2015 VISANT À MODIFIER LE RÈGLEMENT DE ZONAGE # 231-2006 DE FAÇON À APPORTER DES PRÉCISIONS À LA CLASSE 3 DE LA CLASSIFICATION DES USAGES AGRICOLES

CONSIDÉRANT QUE le règlement de zonage # 231-2006 et ses amendements en vigueur s'appliquent sur le territoire de la municipalité de Saint-Paul-de-l'Île-aux-Noix;

CONSIDÉRANT QU'en vertu de la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme, le conseil municipal peut modifier son règlement de zonage;

CONSIDÉRANT QUE le conseil municipal souhaite éviter une mauvaise interprétation quant à la classe d'usages E : établissements d'élevage d'animaux domestiques;

CONSIDÉRANT QUE l'avis de motion du présent règlement a été dûment donné lors de la séance du conseil tenue le 14 juillet 2015;

CONSIDÉRANT QU'un premier projet du présent règlement a été adopté lors de la séance du conseil tenue le 1^{er} septembre 2015;

CONSIDÉRANT QU'une assemblée publique de consultation sur le présent règlement sera tenue le 6 octobre 2015;

CONSIDÉRANT QU'il y a lieu d'apporter des modifications par rapport au premier projet du présent règlement;

CONSIDÉRANT QUE le présent projet contient des dispositions susceptibles d'approbation référendaire par les personnes habiles à voter;

Proposée par la conseillère madame Julie Mayer, appuyée de la conseillère madame Carol Rivard;

IL EST UNANIMEMENT RÉSOLU :

QUE le conseil municipal décrète ce qui suit :

RÈGLEMENT DE ZONAGE

ARTICLE 1. Le règlement de zonage numéro 231-2006 est modifié au cinquième paragraphe « CLASSE E : établissements d'élevage d'animaux domestiques » de l'article 3.3.5 en remplaçant le titre du paragraphe par le titre « CLASSE E : établissements d'élevage d'animaux ».



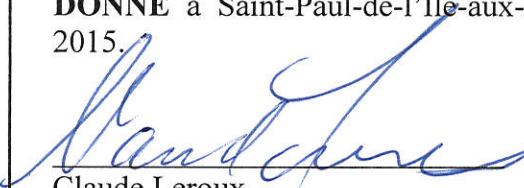
No de résolution
ou annotation

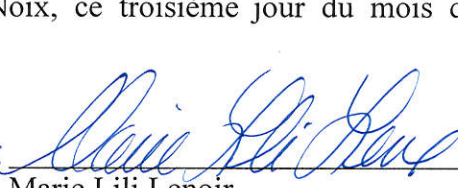
Procès-verbal du Conseil de la Municipalité de Saint-Paul-de-l'Île-aux-Noix

ARTICLE 2. Le règlement de zonage numéro 231-2006 est modifié à l'annexe B - Grilles des usages et des normes de façon à remplacer pour l'usage dominant agricole le titre de la classe d'usages « CLASSE E : animaux domestiques » par le titre « CLASSE E : Élevage d'animaux ».

ARTICLE 3. Le présent règlement entre en vigueur conformément à la loi.

DONNÉ à Saint-Paul-de-l'Île-aux-Noix, ce troisième jour du mois de novembre 2015.


Claude Leroux
Maire


Marie Lili Lenoir
Directrice générale et secrétaire-trésorière

Avis de motion :	le 14 juillet 2015
Adoption du premier projet de règlement :	le 1 ^{er} septembre 2015
Adoption du second projet de règlement :	le 6 octobre 2015
Assemblée de consultation publique :	le 6 octobre 2015
Entrée en vigueur :	le 3 novembre 2015

AVIS DE MOTION

La conseillère madame Carol Rivard donne avis de motion de la présentation, à une session subséquente, des projets de règlements suivants :

Règlement numéro 336-2015 visant à modifier le règlement de zonage numéro 231-2006 de façon à autoriser l'usage « vente de pièces de machineries neuves et usagées et véhicules lourds » à l'intérieur de la zone 528;

Règlement numéro 337-2015 visant à modifier le règlement de zonage numéro 231-2006 de façon à autoriser et régir les enseignes électroniques dans certaines zones « Commerce » et dans la zone 304;

Règlement numéro 338-2015 visant à modifier le règlement de zonage numéro 231-2006 de façon à autoriser les usages garderie et résidence pour personnes âgées dans la zone 304;

Règlement numéro 339-2015 visant à modifier le règlement de zonage numéro 231-2006 de façon à modifier la tarification des permis et certificats relatifs à la réglementation d'urbanisme.

Résolution # 2015-11-204

PROJET DE RÈGLEMENT POUR SOUSTRAIRE CERTAINS SECTEURS DE LA ZONE INONDABLE

Proposée par le conseiller monsieur Denis Thomas, appuyée de la conseillère madame France Desroches;

IL EST UNANIMEMENT RÉSOLU :

QUE le conseil municipal poursuivre sa réflexion et son travail afin d'élaborer un projet de règlement modifiant le règlement de zonage, les grilles d'usages et ajustant certaines zones au plan de zonage pour soustraire certains secteurs de la zone inondable.



No de résolution
ou annotation

Procès-verbal du Conseil de la Municipalité de
Saint-Paul-de-l'Île-aux-Noix

Résolution # 2015-11-205

**EMBAUCHE DE MADAME LAURA GOULET À TITRE D'ANIMATRICE
COORDONNATRICE AU SERVICE DES LOISIRS**

CONSIDÉRANT le processus d'embauche afin de combler le poste d'animateur coordonnateur au loisir;

Proposée par le conseiller monsieur Denis Thomas, appuyée de la conseillère madame France Desroches;

IL EST UNANIMEMENT RÉSOLU :

QUE le conseil municipal de Saint-Paul-de-l'Île-aux-Noix procède à l'embauche de madame Laura Goulet à titre d'animatrice coordonnatrice au service des loisirs et aux activités municipales, sur une base de 21 heures semaine, du lundi au dimanche (au besoin), et ce, sur un horaire variable.

QUE madame Goulet fournisse à la directrice générale, madame Marie Lili Lenoir, sur une base hebdomadaire, son horaire de travail.

QUE la rémunération soit de 20 \$ l'heure.

ET QU'une période de probation de six mois débute en date du 21 septembre 2015.

Résolution # 2015-11-206

**SUBVENTION ACCORDÉE POUR L'AMÉLIORATION DU RÉSEAU
ROUTIER – PAVAGE DE LA 59^E AVENUE**

Proposée par le conseiller monsieur Denis Thomas, appuyée de la conseillère madame France Desroches;

IL EST UNANIMEMENT RÉSOLU :

QUE le conseil municipal approuve les dépenses pour les travaux exécutés sur la 59^e Avenue pour un montant subventionné de 14 292 \$ conformément aux exigences du ministère des Transports.

QUE les travaux ont été exécutés conformément aux présentes dépenses sur la 59^e Avenue dont la gestion incombe à la municipalité et que le dossier de vérification a été constitué.

Résolution # 2015-11-207

**JOURNÉES DE FERMETURE DE LA MAIRIE POUR LA PÉRIODE DES
FÊTES**

Proposée par le conseiller monsieur Denis Thomas, appuyée de la conseillère madame France Desroches;

IL EST UNANIMEMENT RÉSOLU :

QUE le conseil municipal autorise la fermeture de la mairie (administration) pour la période des fêtes du 24 décembre 2015 au 4 janvier 2016 inclusivement. Trois journées seront payées à Noël et trois autres journées le seront pour le Nouvel An. Les 28 et 29 décembre seront compensés par des journées de vacances.



No de résolution
ou annotation

Procès-verbal du Conseil de la Municipalité de Saint-Paul-de-l'Île-aux-Noix

Résolution # 2015-11-208

RÉMUNÉRATION DES HEURES SUPPLÉMENTAIRES

Proposée par la conseillère madame Carol Rivard, appuyée de la conseillère madame Julie Mayer;

IL EST UNANIMEMENT RÉSOLU :

QUE le conseil municipal accepte de vider la banque d'heures accumulées de l'inspecteur municipal, soit 30,25 heures depuis le 26 février 2015.

Résolution # 2015-11-209

PROCÈS-VERBAL DU COMITÉ CONSULTATIF D'URBANISME

Proposée par le conseiller monsieur Denis Thomas, appuyée de la conseillère madame France Desroches;

IL EST UNANIMEMENT RÉSOLU :

QUE le conseil municipal accepte le procès-verbal du 13 octobre 2015 et appuie le comité dans leurs recommandations :

1. Demande de modification d'usage zonage 210.1

Considérant le manque d'information et d'un plan explicite, le comité ne peut donner suite à la demande relative au matricule 2298-15-1772.

2. Demande d'autorisation pour la construction d'un garage

Le comité recommande l'octroi d'un permis pour la construction d'un garage au 1048, rue Principale.

3. Les boîtes de camions

Après discussion, le comité maintient sa position exprimée dans le procès-verbal des délibérations du 31 août 2015, soit appliquer la réglementation d'urbanisme à cet effet, Section 2, Article 4.6.

4. Demande de modification de zonage au 938, rue Principale

Le comité accepte une éventuelle modification de zonage pour permettre une crèmerie, un magasin ou un duplex lorsqu'une demande formelle sera présentée.

DÉPÔT DU RAPPORT DE L'INSPECTEUR MUNICIPAL

Monsieur Jacques-M. Daigle, inspecteur municipal, dépose son rapport d'activités pour le mois d'octobre 2015.

DÉPÔT DES RAPPORTS DU DIRECTEUR DU SERVICE DE SÉCURITÉ INCENDIE

Le maire, monsieur Claude Leroux, en l'absence de monsieur Gilles Bastien, directeur du service de sécurité incendie, a fait lecture des rapports d'activités et ceux de la brigade des pompiers volontaires du mois d'octobre 2015.



No de résolution
ou annotation

Procès-verbal du Conseil de la Municipalité de Saint-Paul-de-l'Île-aux-Noix

DÉPÔT DU RAPPORT DE L'ANIMATRICE COORDONNATRICE DU SERVICE DES LOISIRS

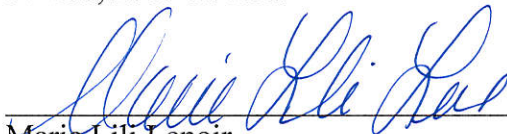
Madame Laura Goulet, animatrice coordonnatrice du service des loisirs, dépose son rapport d'activités.

PÉRIODE DE QUESTIONS

Le maire, monsieur Claude Leroux, invite les citoyens à prendre la parole durant cette période de questions.

CERTIFICATS DE CRÉDITS SUFFISANTS

Je soussignée certifie par les présentes qu'il y a des crédits suffisants pour les dépenses décrétées dans les résolutions numéros: 2015-11-202, 2015-11-205, 2015-11-206, 2015-11-208.

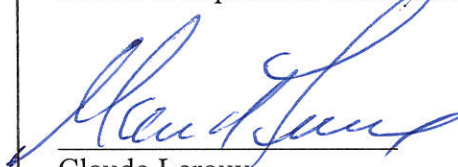

Marie Lili Lenoir
Directrice générale et secrétaire-trésorière

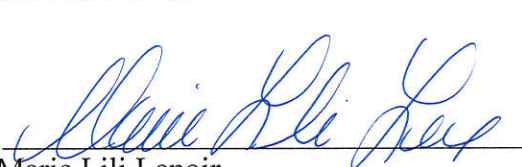
Résolution # 2015-11-210 LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE

Proposée par la conseillère madame Carol Rivard, appuyée de la conseillère madame Julie Mayer;

IL EST UNANIMEMENT RÉSOLU :

DE lever la présente session ordinaire à 20 h 40.


Claude Leroux
Maire


Marie Lili Lenoir
Directrice générale et secrétaire-trésorière

SÉANCE EXTRAORDINAIRE LE MARDI 17 NOVEMBRE 2015

Extrait du procès-verbal des délibérations de la séance extraordinaire du conseil municipal de Saint-Paul-de-l'Île-aux-Noix, tenue le dix-septième jour du mois de novembre 2015 à 19 h à laquelle étaient présents :

Le maire : Monsieur Claude Leroux.

Les conseillers : Mesdames France Desroches, Linda Gamache, Julie Mayer, Carol Rivard et monsieur Denis Thomas.

Absence motivée : Monsieur Daniel Ponton, conseiller.

Le conseil siégeant avec quorum sous la présidence du maire monsieur Claude Leroux.



No de résolution
ou annotation

Procès-verbal du Conseil de la Municipalité de Saint-Paul-de-l'Île-aux-Noix

La directrice générale et secrétaire-trésorière, madame Marie Lili Lenoir, était présente.

Séance dûment convoquée en vertu du Code municipal.

ORDRE DU JOUR

1. Discours du maire sur la situation financière.

Résolution # 2015-11-211

OUVERTURE DE LA SESSION

Proposée par le conseiller monsieur Denis Thomas, appuyée de la conseillère madame France Desroches;

IL EST UNANIMEMENT RÉSOLU :

DE procéder à l'ouverture de la séance extraordinaire du 17 novembre 2015 à 19 h.

DISCOURS SUR LA SITUATION FINANCIÈRE DE LA MUNICIPALITÉ

Le maire, monsieur Claude Leroux, traite des états financiers de l'année 2014 et du rapport du vérificateur. Il expose la situation financière de l'année et discute également des orientations générales du budget pour l'année 2016.

En vertu de l'article 955 du Code municipal (L.R.Q., chapitre C-27-1), le texte du rapport du maire sera publié dans le journal Le Paulinoix, édition de décembre 2015, et distribué à chaque porte en plus d'être disponible sur le site Web de la municipalité.

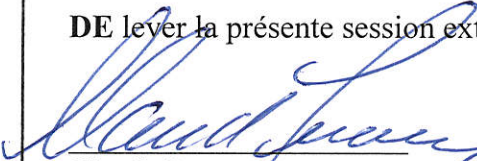
Résolution # 2015-11-212

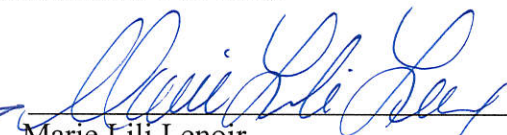
LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE

Proposée par la conseillère madame Carol Rivard, appuyée de la conseillère madame Linda Gamache;

IL EST UNANIMEMENT RÉSOLU :

DE lever la présente session extraordinaire à 19 h 30.


Claude Leroux
Maire


Marie Lili Lenoir
Directrice générale et secrétaire-trésorière

SÉANCE EXTRAORDINAIRE **LE MARDI 17 NOVEMBRE 2015**

Extrait du procès-verbal des délibérations de la séance extraordinaire du conseil municipal de Saint-Paul-de-l'Île-aux-Noix, tenue le dix-septième jour du mois de novembre 2015 à 19 h 30 à laquelle étaient présents :

Le maire : Monsieur Claude Leroux.

Les conseillers : Mesdames France Desroches, Linda Gamache, Julie Mayer, Carol Rivard et monsieur Denis Thomas.



No de résolution
ou annotation

Procès-verbal du Conseil de la Municipalité de Saint-Paul-de-l'Île-aux-Noix

Absence motivée : Monsieur Daniel Ponton, conseiller.

Le conseil siégeant avec quorum sous la présidence du maire monsieur Claude Leroux.

La directrice générale et secrétaire-trésorière, madame Marie Lili Lenoir, était présente.

Séance dûment convoquée en vertu du Code municipal.

Résolution # 2015-11-213

OUVERTURE DE LA SESSION

Proposée par la conseillère madame Linda Gamache, appuyée de la conseillère madame Julie Mayer;

IL EST UNANIMEMENT RÉSOLU :

DE procéder à l'ouverture de la séance extraordinaire du 17 novembre 2015 à 19 h 30.

Résolution # 2015-11-214

RENONCEMENT À L'AVIS DE CONVOCATION

Sur proposition de la conseillère madame Carol Rivard, appuyée de la conseillère madame Julie Mayer;

IL EST UNANIMEMENT RÉSOLU :

QUE les conseillers renoncent à l'avis de convocation en vertu de l'article 157 du Code municipal.

Résolution # 2015-11-215

MADAME CAROL RIVARD – CONSEILLÈRE RESPONSABLE DU DOSSIER AÎNÉS

CONSIDÉRANT QUE le conseil municipal souhaite élaborer une politique des aînés;

Sur proposition de la conseillère madame Julie Mayer, appuyée de la conseillère madame Linda Gamache;

IL EST UNANIMEMENT RÉSOLU :

QUE le conseil municipal de Saint-Paul-de-l'Île-aux-Noix mandate la conseillère madame Carol Rivard, responsable de l'élaboration d'une politique des aînés afin que la municipalité devienne une « municipalité amie des aînés » (MADA).

Résolution # 2015-11-216

AUTORISATION À FAIRE UNE DEMANDE DE SOUTIEN AU MINISTÈRE DE LA FAMILLE

CONSIDÉRANT QUE le conseil municipal souhaite élaborer une politique des aînés;



No de résolution
ou annotation

Procès-verbal du Conseil de la Municipalité de
Saint-Paul-de-l'Île-aux-Noix

Sur proposition de la conseillère madame Linda Gamache, appuyée de la conseillère madame Carol Rivard;

IL EST UNANIMEMENT RÉSOLU :

QUE le conseil municipal de Saint-Paul-de-l'Île-aux-Noix autorise la directrice générale, madame Marie Lili Lenoir, à remplir le formulaire de demande de soutien et de le soumettre au ministère de la Famille.

Résolution # 2015-11-217

CAUTIONNEMENT PROJET DÉVELOPPEMENT INNOVATIONS HAUT-RICHELIEU

Sur proposition du conseiller monsieur Denis Thomas, appuyée de la conseillère madame Carol Rivard;

IL EST UNANIMEMENT RÉSOLU :

QUE le conseil municipal de Saint-Paul-de-l'Île-aux-Noix accepte de cautionner le projet de Développement Innovations Haut-Richelieu (DIHR) dans le cadre du programme Un Canada Branché!

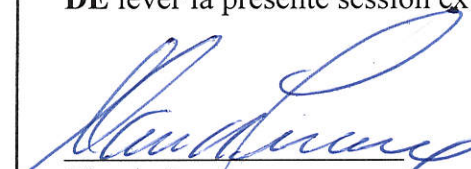
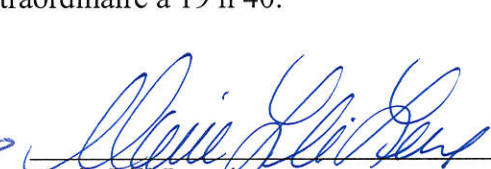
Résolution # 2015-11-218

LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE

Proposée par la conseillère madame Linda Gamache, appuyée du conseiller monsieur Denis Thomas;

IL EST UNANIMEMENT RÉSOLU :

DE lever la présente session extraordinaire à 19 h 40.

	
Claude Leroux Maire	Marie Lili Lenoir Directrice générale et secrétaire-trésorière



No de résolution
ou annotation

Procès-verbal du Conseil de la Municipalité de
Saint-Paul-de-l'Île-aux-Noix